



DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE D'ALBAS

Séance du lundi 21 octobre 2024
DE 2024_015

Membres en exercice : 7
Présents : 7
Votants : 7

Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance:
Cécile CROS

Date de la convocation: 15/10/2024
*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un octobre 18 heures 00
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance
ordinaire sous la présidence de Jean Claude MONTLAUR,*

Présents : Jean Claude MONTLAUR, Michel
MAZERM, Cécile CROS, Romain CHANOIS, Michel
DANEZAN, Denis INTSABY, Sylvain THRITHARD

Représentés:

Excusés:

Absents:

Objet: Facturation 2024 Réseau Serre et Aire de remplissage -

Vu la délibération DE_2022_014 du 23 avril 2022 portant sur les tarifs de l'eau et notamment l'abonnement au service de remplissage et au réseau de la Serre.

Considérant que les abonnés, en raison de l'insuffisance de la ressource, n'ont pu avoir accès à l'aire de remplissage et/ou au réseau de la Serre au cours de l'année 2024.

M le Maire propose de ne pas facturer les abonnements pour l'année 2024 et invite le conseil municipal à se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE, après en avoir délibéré à l'unanimité, de ne pas facturer les abonnements au réseau de la Serre et à l'aire de remplissage pour l'année 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Le Maire, **M. Jean-Claude MONTLAUR**